

CHARTRE DES DROITS DU CITOYEN POUR UNE SOCIÉTÉ DU SAVOIR DURABLE

VERSION 3.0

UNE CONTRIBUTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ALLEMANDE AU



sommet mondial sur
la société de l'information
Genève 2003 - Tunis 2005

© FREE
CULTURE

La «Charte des droits de l'homme pour une société du savoir durable» revendique que le savoir et l'information soient traités conformément aux principes de durabilité et ceci de manière libérale et inclusive. Pour la société du savoir, le défi est de mettre à la disposition de l'homme les savoirs des autres moyennant l'accès à l'information et de lui permettre d'acquérir une autonomie d'action reposant sur des bases solides. La Charte veut se démarquer de la privatisation et de la commercialisation accrues du savoir et de l'information. Car une société où le savoir devient une denrée rare suite à la protection de la propriété intellectuelle ne saurait être durable.

- La société du savoir est durable si les droits de l'homme et du citoyen dont elle bénéficie à l'issue de combats acharnés peuvent être conservés et promues pour le monde informatisé de demain.
- La société du savoir est durable si l'accès au savoir est libéral et inclusif et si des formes coopératives de la production de savoir sont promues en tant que base pour l'épanouissement de l'innovation et de la créativité.

- La société du savoir est durable si son savoir sauvegardé représente la base pour des mesures efficaces de préservation de notre environnement naturel. Car celui-ci est particulièrement menacé par la consommation accrue de ressources qui résulte de la répartition en masse des technologies de l'information
- La société du savoir est durable si l'accès au savoir et à l'information permet à chacun, partout dans le monde, de se développer selon ses propres choix dans sa vie privée, professionnelle et publique et si, grâce à lui, le savoir du passé représenté à l'aide de la diversité médiatique peut être conservé pour les générations à venir.
- La société du savoir est durable si les possibilités de développement du Nord ne se réalisent plus au détriment du Sud et si les possibilités des hommes ne se réalisent plus au détriment de la femme.

La «Charte des droits du citoyen pour une société du savoir durable» proclame les suivantes valeurs et droits que les citoyens et les citoyennes de la société globale s'engagent à préserver et à promouvoir.

1. LE SAVOIR EST L'HÉRITAGE ET LA PROPRIÉTÉ DE L'HUMANITÉ ET, EN CONSÉQUENCE, LIBRE

Le savoir est le réservoir à partir duquel du nouveau savoir peut être engendré. C'est pour cela que le savoir doit rester en permanence accessible au public. La restriction de l'accès public par le biais de prétentions aux droits d'auteur et de brevet doit rester une exception à la règle. Les droits d'exploitation qui en découlent sont en concurrence avec l'intérêt de l'ensemble de la société de traiter le savoir comme un bien public. Dans la hiérarchie des valeurs de la société, le rang occupé par le savoir en tant que bien commun doit avoir la priorité par rapport à la protection d'intérêts particuliers.



**FREE
CULTURE**

2. L'ACCÈS AU SAVOIR DOIT ÊTRE LIBRE

Le but central d'une société du savoir organisée selon des principes durables est le suivant : à l'heure actuelle aussi bien que pour les générations à venir, l'accès au savoir doit être possible par le biais de toutes les formes médiatiques qui existent, à tout moment, à partir de partout et à des conditions équitables.

Ceci vaut pour tous les domaines de la société, pas seulement pour la science. Ce n'est que moyennant un traitement libéral du savoir et de l'information que l'on peut aboutir à une participation démocratique à la vie d'une société. De cette manière, on promouvra la créativité et l'innovation dans les sciences, l'économie et la culture. Les restrictions du principe de la libre circulation ne seront possibles que par le biais de l'application de mécanismes de contrôle démocratiques.

NO ePATENTS

3. LE DÉPASSEMENT DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE DOIT ÊTRE RECONNU COMME OBJECTIF POLITIQUE DE HAUTE PRIORITÉ

La fracture numérique, i.e. la division de la population en groupes qui ont accès aux nouveaux médias et ceux qui n'y ont pas accès, s'est développée en fonction des fractures traditionnelles, donc, surtout sociales, ethniques et relatives aux genres. La répartition injuste des opportunités est en train de s'accroître suite à l'accès limité aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Il s'agit là d'un problème global existant à la fois entre les différentes cultures et au sein d'un même pays.

On ne saurait pas renoncer à ce que l'accès aux vieux et aux nouveaux médias soit donné à tout le monde. Des mesures visant à l'obtention de ce but doivent être adaptées aux conditions locales et aux besoins spécifiques, tout en garantissant de la durabilité. Des points d'accès public et l'enseignement de la compétence médiatique contribuent à ce que tous les hommes soient en mesure de s'orienter dans la diversité d'offres médiatiques, de juger leurs contenus, de produire des contenus personnels et de les utiliser de manière raisonnable pour leur propre style de vie.

4. TOUS LES HOMMES PEUVENT PRÉTENDRE À LA COMMUNICATION ET À LA LIBERTÉ D'INFORMATION

L'accès aux informations et au savoir ainsi que la communication libre sont des facteurs-clés pour le développement de la personnalité, pour la participation politique des citoyens et le développement de l'humanité. La liberté d'information rend la vie politique transparente, peut réduire la corruption et améliorer la gestion d'informations dans les administrations publiques. Garder le secret des actions menées à bien par les administrations et les comités politiques demande toujours une légitimation et ne doit être toléré que dans les limites étroites fixées par le cadre de réglementations juridiques. Tous les hommes doivent avoir le droit de s'informer par toutes les sources publiquement accessibles et ceci sans entraves, sans filtres imposés, sans manipulation et sans contrôle. Ceci concerne notamment le droit d'accès aux documents d'établissements publics ou sous contrôle public et, dans les cas d'un intérêt public particulier, également l'accès aux informations et au savoir détenus par des particuliers. Obliger tous les services du gouvernement à publier (électroniquement) de manière aussi complète que possible les informations d'intérêt public occupe le même rang d'importance.

La première phase du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) s'est tenue à Genève du 10 au 12 décembre 2003. La deuxième phase du SMSI est prévue du 16 au 18 novembre 2005 à Tunis. Lors de ce sommet, la communauté internationale s'acharnera pour la première fois à développer une vision commune de la société dans laquelle nous allons vivre à l'avenir et les conditions générales préalables nécessaires à cela.

La Fondation Heinrich Böll essaie de tenir le public allemand et international au courant du SMSI et d'intégrer la perspective de la société civile dans le processus préparatoire.

Le site **www.worldsummit2005.de** sert de plate-forme d'information en langue allemande et met à disposition des nouvelles d'actualité, des informations de fond et des reportages sur les sujets et les discussions se trouvant au cœur du sommet.

Le site **www.worldsummit2005.org** met à disposition des informations et des reportages en anglais pour le public international et représente une plate-forme pour une mise en réseau de la société civile.



WORLD SUMMIT ON THE INFORMATION SOCIETY
WELTGIPFEL ZUR INFORMATIONSGESELLSCHAFT

HEINRICH
BÖLL
FOUNDATION

5. LES DROITS DES SALARIÉS DOIVENT ÉGALEMENT ÊTRE GARANTIS ET PERFECTIONNÉS DANS UN MONDE DE TRAVAIL INTERCONNECTÉ PAR LE BIAIS D'INTERNET

Dans le monde du travail, la protection de la dignité de l'homme, l'épanouissement libre de la personnalité et le devoir d'égalité représentent également des droits de liberté individuels d'une grande importance. La liberté syndicale des employés salariés, y-compris le droit de s'associer librement au sein de groupes de pression élus de manière autonome, fait partie des préliminaires indispensables à la réalisation de ces libertés. A leur lieu de travail, les employés devraient avoir un libre accès non censuré à Internet. Les salariés et leurs groupes de pression doivent avoir accès au système de communication (Intranet) de leurs entreprises. Le droit à la sphère privée doit également être protégé dans le monde de travail. La surveillance et l'établissement de profils d'utilisateurs doivent être empêchés.

6. LA DIVERSITÉ CULTURELLE EST LA CONDITION REQUISE POUR LE DÉVELOPPEMENT INDIVIDUEL ET DURABLE DE LA SOCIÉTÉ

La culture se réalise par les langues, les modes de comportement, les normes, les styles de vie et également par les artefacts de l'homme (comme par exemple l'artisanat, l'art, la technique). Le développement de la société du savoir globale ne devra pas aboutir à une homogénéisation des cultures. Au contraire, les potentiels de créativité des technologies de l'information et de la communication (TIC) devront être employés dans le but de préserver et de promouvoir la diversité des cultures et des langues en tant que condition requise pour le développement individuel et social pour le présent et pour l'avenir. Dans un environnement forgé par l'influence de la diversité et de l'égalité des chances, la possibilité d'avoir un dialogue des cultures doit être garantie.



7. LA DIVERSITÉ MÉDIATIQUE ET UNE OFFRE D'INFORMATIONS PROVENANT DE SOURCES INDÉPENDANTES SONT INDISPENSABLES POUR LA PÉRENNITÉ D'UN PUBLIC ÉCLAIRÉ

Les médias et leurs contenus sont de plus en plus contrôlés par quelques acteurs globaux. Il faudra contrecarrer cette concentration sur les marchés médiatiques internationaux. Il relève de la responsabilité publique de promouvoir les formes de public médiatique qui existent déjà et celles qui sont nouvelles. Il faudra attribuer plus d'espace aux médias des citoyens et des citoyennes sans but lucratif ainsi qu'aux offres publiques contrôlés démocratiquement. La liberté d'opinion et de la presse devront être complétées par les droits de communication octroyant aux citoyens et aux citoyennes le droit d'intervenir dans des processus de communication et de participer au façonnage des médias.

8. DES STANDARDS TECHNIQUES OUVERTS ET DES FORMES OUVERTES DE LA PRODUCTION TECHNIQUE GARANTISSENT LE DÉVELOPPEMENT LIBRE DES INFRASTRUCTURES ET AINSI, UNE COMMUNICATION AUTODÉTERMINÉE ET LIBRE.

Des solutions propriétaires relatives aux protocoles et standards de technologies du réseau, architectures de calcul et applications de logiciels mènent à la formation de monopole et entravent les innovations. En outre, pour ce qui est de monopoles d'infrastructures d'état et de monopoles techniques du secteur privé, il existe le danger que le pouvoir de la fixation d'un standard entraîne également des restrictions relatives au contenu des libertés d'information et de communication de nombreuses personnes. Par ailleurs, des standards techniques ouverts sont une condition indispensable à la promotion du développement de logiciels libres et ouverts ainsi que pour la communication autodéterminée.

9. LE DROIT AU RESPECT DE LA SPHÈRE PRIVÉE EST UN DROIT DE L'HOMME ET EST INDISPENSABLE À L'ÉPANOUISSEMENT LIBRE ET AUTO-DÉTERMINÉ DES HOMMES DANS LA SOCIÉTÉ DU SAVOIR.

Le respect de la sphère privée permet à la fois la participation active et la prise de distance par rapport aux possibilités et aux offres de la société. Chaque homme a le droit de décider librement si et de quelle manière il souhaite s'informer et communiquer avec les autres. Il doit être garanti que chacun puisse s'informer de manière anonyme, quelles que soient les sources d'où proviennent les informations.

Le pouvoir d'acteurs privés et étatiques de détenir des informations sur une personne et les risques d'une utilisation à des fins de manipulation et de contrôle qui y sont liés doivent être limités à un minimum juridiquement légitimé. Indépendamment de la personne à l'origine de tels agissements, chaque individu devra disposer lui-même du rassemblement, du traitement et de la divulgation des informations qui le concernent.

La «Charte des droits du citoyen pour une société du savoir durable» est le résultat d'un processus de discussion entamé par la Fondation Heinrich Böll (www.boell.de). Elle représente une contribution de la part d'organisations et de personnes faisant partie de la société civile allemande pour le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et a pu être intégrée aux discussions qui le préparent.

La présente troisième version de la «Charte» prend en compte les suggestions et la critique énoncées lors d'un processus de discussion public hors ligne et en ligne au printemps 2003. Le but de la «Charte» est de participer à la concertation sur les valeurs et les priorités de la société civile internationale et d'influencer les consultations pour le SMSI. Les principes qui y sont énoncés doivent être pris pour lignes directrices pour l'action politique à tous les niveaux.

ONT PARTICIPÉ À LA RÉDACTION DE CE TEXTE :

Markus Beckedahl, Réseau Nouveaux Médias; Gabriele Beger, Société allemande pour les sciences et pratiques de l'information; Ralf Bendrath, FOGIS; Dr. Johann Bizer, Sécurité et confidentialité des données; Dr. Christoph Bruch, Union Humaniste; Jutta Croll, Fondation Chances numériques; Olga Drossou, Fondation Heinrich Böll; Wolf Goehring, Institut Fraunhofer Systèmes Autonomes Intelligents; Dr. Ralf Grötke, journaliste indépendant; Arne Hintz, Indymedia; Dr. Jeanette Hofmann, Centre scientifique de Berlin; Prof. Hans J. Kleinsteuber, Université de Hambourg; Prof. Rainer Kuhlen, Université de Konstanz; Commission allemande de l'UNESCO, Alvar Freude, odem.org; Nils Leopold, Union Humaniste; Prof. Bernd Lutterbeck, Université Technique de Berlin; Annette Mühlberg, Syndicat de services, Ver.di; Oliver Passek, Réseau Nouveaux Médias; Dr. Andreas Poltermann, Fondation Heinrich Böll; Jan Schallaböck, Fondation Heinrich Böll; Petra Schaper-Rinkel, Université Libre de Berlin; Dr. Thomas Schauer, Institut de recherche pour le traitement du savoir appliqué (FAW); Rena Tangens et padeluun, Art d'Ameublement; FoeBuD Big Brother Awards Allemagne; Till Westermayer, Réseau Nouveaux Médias

www.worldsummit2005.de
www.worldsummit2005.org



**FREE
CULTURE**